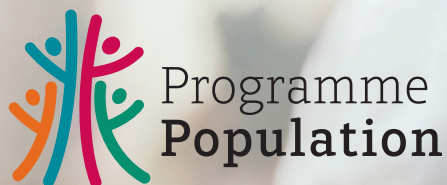




Financé par
l'Union européenne



POLICY BRIEF

PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET MÉCANISME D'OCTROI DE SUBVENTIONS EN CASCADE

**EVALUATION FINALE
ET PROSPECTIVE DU
PROGRAMME POPULATION**

LE CONTEXTE

Le Burkina Faso, l'un des pays avec le taux de croissance démographique le plus élevé du Sahel, fait face à une crise profonde de protection consécutive à l'ampleur et l'étendue des déplacements forcés de population provoqués par l'escalade de la violence, particulièrement depuis janvier 2019. Cette situation a entraîné des déplacements¹ massifs de populations vers les centres urbains et d'autres problèmes, dont des violences basées sur le genre (VBG) y compris les Exploitations et Abus sexuels (EAS).

La société civile au Burkina Faso joue un rôle crucial dans la promotion de la démocratie, de la justice sociale et du développement. Composée d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations communautaires de base (OCB), d'associations professionnelles, de groupes de jeunes, de femmes et d'autres acteurs engagés, la société civile burkinabè œuvre pour la protection des droits humains, la lutte contre la corruption, l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux services de santé, ainsi que la promotion de la participation citoyenne. Malgré les défis auxquels elle est confrontée, tels que les ressources limitées et les pressions politiques, la société civile burkinabè reste dynamique et engagée. Elle contribue activement à la construction d'une société plus juste et inclusive en travaillant en collaboration avec les institutions publiques, les partenaires internationaux et les communautés locales pour relever les défis auxquels le pays est confronté et

promouvoir le bien-être de ses citoyens. Elle joue aussi un rôle essentiel dans la surveillance de l'action gouvernementale, et s'est également révélée être un acteur clé dans la lutte contre l'extrémisme violent, en encourageant la cohésion sociale et le dialogue intercommunautaire.

Le Programme Population, financé par l'Union Européenne (UE) à hauteur de 25 millions d'euros (16 milliards de FCFA) et exécuté de 2018 à 2022², avait pour objectif général de renforcer les interventions de connaissance et de maîtrise des dynamiques de populations. Le programme est articulé autour de trois objectifs spécifiques :

- OS 1 : L'offre et la demande des services d'état civil et de promotion sociale au niveau des centres de santé et de promotion sociale (CSPS), des communes et en milieu scolaire sont renforcées.
- OS 2 : Les capacités nationales de pilotage et de coordination de la gestion de l'état civil sont renforcées.
- OS 3 : La prise de conscience des effets de la démographie sur la planification des politiques publiques est renforcée.

Le programme s'inscrivait dans l'Agenda 2030 et contribuait à atteindre progressivement les ODD 3 (bonne santé et bien-être), 5 (égalité des sexes), contribuait à l'ODD 16 (paix et justice) et visait les cibles 16.9 et 17.18, à savoir garantir à tous une identité juridique notamment grâce à l'enregistrement des naissances et la création d'une base de données de qualité, actualisées, exactes et désagrégées.

¹ Selon le SP/ CONASUR, 2 062 534 Personnes déplacées internes ont été enregistrées au 31 mars 2023.

² Le PP est en ligne avec les cibles retenues par le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) visant à contribuer à l'accélération du processus de la transition démographique et la réforme des institutions, particulièrement celles de l'état civil.





L'Appel à propositions de l'OS1 et le mécanisme de subventions en cascades

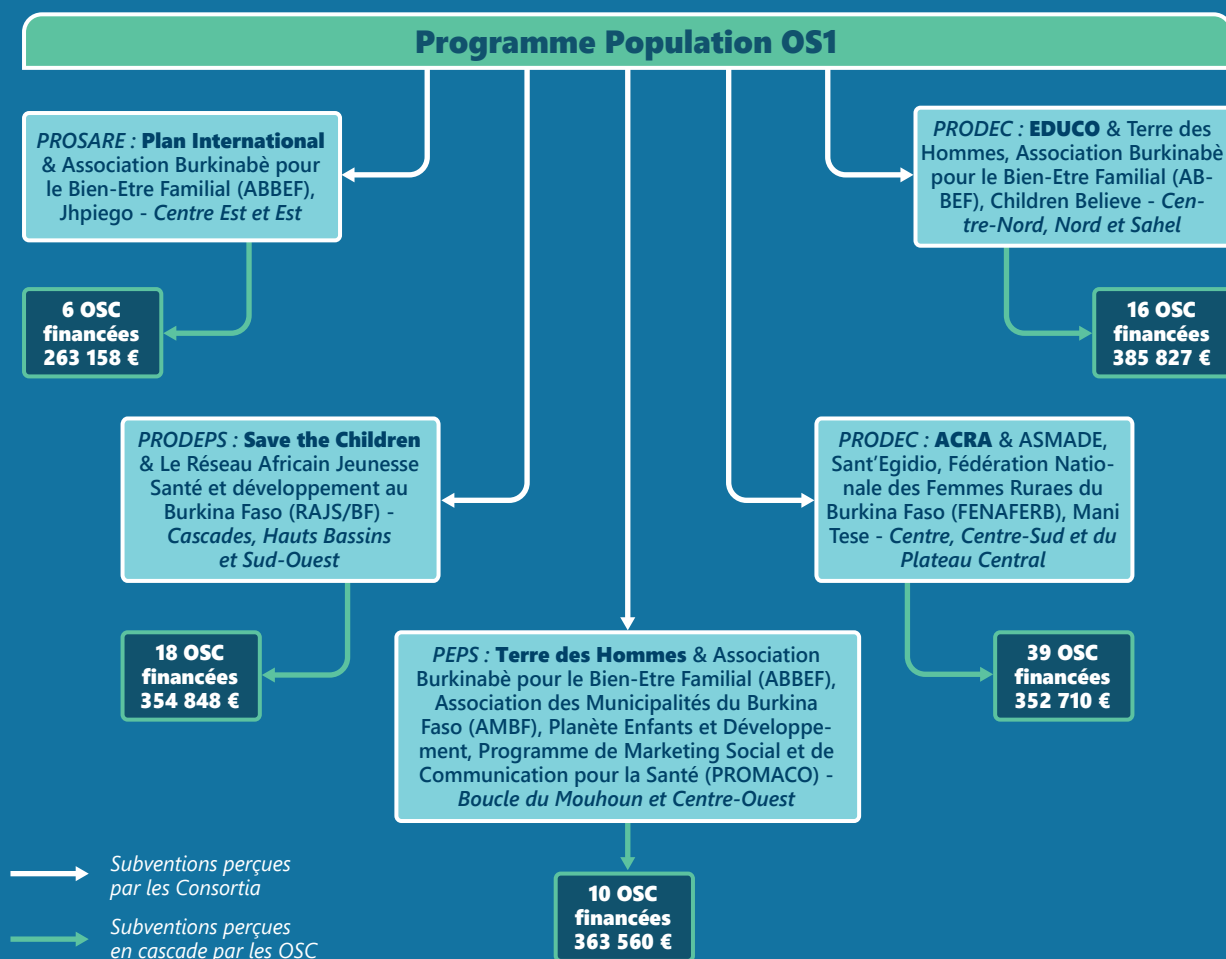
Conformément à la Convention de Financement du Programme, un appel à propositions a été lancé en 2018 avec pour objectif général de renforcer l'offre et la demande de services de l'état civil et de promotion sociale, de planification familiale, lutte contre les VBG au niveau des CSPS et des centres médicaux, des communes et en milieu scolaire.

L'appel, d'un montant global de 16 000 000 EUR, s'est adressé à la société civile en tant qu'acteurs de développement et de gouvernance. Des ONG et OSC devaient se mettre en consortia avec un chef de file et des codemandeurs pour répondre à l'appel à proposition. Chaque consortium devait contenir au moins une ONG/OSC Burkinabè. La conception de l'appel à proposition (TDR et

conditions), l'attribution et la contractualisation des projets ont été gérées par la Délégation de l'UE. Un représentant de la Direction des Politiques de Population (DPP) du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MINEFIP) a participé à l'évaluation des propositions. L'attribution s'est basée sur la qualité du dossier introduit et le respect des critères contenus dans les lignes directrices de l'appel à propositions.

A l'issue de l'appel à propositions, 5 consortia d'ONG ont été retenus. Chaque consortium était composé de 3 à 5 ONG internationales et Burkinabè. Les 5 consortia sont intervenus dans les CSPS, les Mairies et dans les services et les initiatives de proximité aux populations bénéficiaires. Les actions ont été menées - par les Chefs de file, par les ONG/OSC codemanders et par d'autres OSC ayant reçu des « subventions³ en cascade » de la part des consortia.

Mécanisme de subventions en cascade dans le cadre de l'OS1



³ Certains consortia ont identifié des OSC attributaires de subvention à travers des appels à propositions.

⁴ Ces tiers n'étant ni des entités affiliées, ni des associés ni des contractants.

Les lignes directrices de l'appel à proposition de l'OS1 du Programme prévoyaient en effet que les consortia proposent obligatoirement un soutien financier à des organisations locales tierce⁴ d'un montant d'au moins 10% des coûts éligibles de la subvention pour contribuer à la mise en œuvre de l'action. Le montant maximum d'un tel support financier était de 60 000 EUR par tiers. Le soutien financier à des tiers ne pouvait pas être l'objectif principal de l'action.

Le chef de file du consortia chargé de redistribuer la subvention, devait respecter certaines conditions édictées par la DUE, notamment : (i) l'adéquation des objectifs et résultats des soumissionnaires avec ceux du programme; (ii) les types d'activités éligibles au soutien financier; (iii) les catégories d'organisations et structures éligibles au soutien financier; (iv) les critères pour les sélectionner et leur attribuer le soutien financier; (v) les critères pour déterminer le montant exact du support financier pour chaque tiers; (vi) le montant maximum pouvant être redistribué et (vii) le renforcement des capacités (financières, gestion, reporting etc.) des organisations bénéficiaires par les membres du consortium.

Les organisations bénéficiaires des subventions ont mis en place au niveau local (régional/provincial) des cadres de partage d'expérience et d'appropriation des résultats du programme par les acteurs locaux avec la facilitation des autorités locales. Elles ont veillé à la participation des représentants des secteurs concernés (MATDS, MS, MENA, MFSNF, MJDHPC) aux différentes rencontres de ces cadres.

Les consortia ont respecté les critères de sélection et d'attribution édictés par la DUE. Les critères de sélection essentiels portaient sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur. Les critères d'attribution essentiels concernaient la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

Ce faisant, l'on peut retenir que cette expérience a été fortement valorisée par les organisations bénéficiaires qui reconnaissent que l'accompagnement des dynamiques des ONG et des organisations bénéficiaires de subventions, assuré par les Consortia d'ONG a renforcé leurs compétences aussi bien en matière de planification familiale qu'en enregistrement de naissances.

LES CONSTATS DE L'ÉVALUATION

Pertinence et cohérence

- L'approche choisie par le Programme « intervenir à plusieurs niveaux avec une démarche multi-acteurs favorisant la proximité auprès des bénéficiaires » a été jugée pertinente. L'approche **de proximité est en ligne avec les priorités retenues par la Feuille de Route des engagements de l'UE+** (UE, Etats-membres, USAID, Canada et Suisse) envers la société civile 2017-2020 au Burkina Faso, ainsi que la suivante pour la période 2021-2024.
- Dans sa conception, le Programme a **donné à la société civile et notamment aux ONG** l'opportunité de participer et jouer un rôle capital dans le développement local. Il a permis de mieux responsabiliser les ONG cheffes de file et les OSC qui avec leur expertise et leur connaissance des réalités des environnements d'intervention ont su prioriser les groupes bénéficiaires et vulnérables et proposer des réponses adaptées à leurs besoins.
- Les actions du Programme **ont été pertinentes par rapport aux besoins des populations**. Les populations rurales les plus vulnérables ont particulièrement bénéficié des actions des OSC et des agents de santé à base communautaire (ASBC) dont les connaissances de sensibilisation, qu'ils détenaient avec d'autres partenaires avant le programme, ont été renforcées pour fournir des informations aux jeunes et les orienter vers les services de santé.





- L'appui financier **aux tiers et l'octroi des subventions en cascades ont permis d'élargir l'accès aux fonds européens et d'accroître la participation d'organisations de base et d'organisations intermédiaires** dans la réalisation d'initiatives concrètes en appui aux populations des communautés locales.
- Le Programme a tiré également profit des expériences mises en œuvre par des ONG Internationales.

Efficiences

- L'évaluation a constaté un **bon niveau d'efficiences des partenariats des OSC avec les autres structures d'exécution**. La bonne collaboration entre les OCB, ONG cheffes de file/ONG co-demandeuses et services publics (mairies des communes, districts sanitaires, services de l'action sociale, CSPS, établissements scolaires) ont facilité la bonne mise en œuvre des activités du programme. Aussi, le Programme a permis de mobiliser des ressources importantes dans la mise en œuvre des trois composantes.
- Les responsables des ONG cheffes de file, des ONG co-demandeuses ainsi que les OSC bénéficiaires de subventions en cascade, **ont apprécié positivement l'approche choisie de mise en œuvre du programme via les consortia**. Comme soulevé par un jeune participant au focus group OSC : « On a été obligé d'apprendre à nous connaître pour pouvoir travailler ensemble ; au départ ce n'était pas facile, mais, aujourd'hui nous apprécions ces opportunités qui nous ont permis d'enrichir nos modalités de travail ». Les consortia ont servi de cadre d'apprentissage et de coaching des petites organisations par les ONG et permis une mutualisation des compétences et des ressources pour agir efficacement sur le terrain.

- Toutefois, **certains points d'attention ont été soulevés** :
 - Il y a eu plusieurs sessions d'information sur l'Appel à Proposition lancé par l'UE mais nombreux sont ceux qui n'avaient pas les capacités techniques pour présenter de bons dossiers et ont fait appel à des consultants pour le montage des dossiers. Les lignes directrices de l'Appel étaient assez complexes étant donné le caractère multisectoriel de l'intervention.
 - Certaines OSC bénéficiaires de subventions en cascade ont demandé d'être plus impliquées dans la prise des décisions y compris dans l'élaboration des dossiers des subventions et de budget.
 - Pour certains projets, **le temps de mise en œuvre proposé par les OSC était insuffisant pour la mise en œuvre efficiente des activités sur le terrain**, ainsi que par rapport aux changements sociaux recherchés. La mise en œuvre de ces projets, à la base, suppose d'implémenter et de respecter un processus qui exige du temps et de l'engagement pour aboutir aux changements souhaités.
 - Des retards de décaissements financiers (au niveau des consortia) ont été aussi constatés après la première année, ce qui a retardé la mise en œuvre de certains projets.
- Des **insuffisances quant aux mécanismes de coordination et d'articulation entre les acteurs impliqués dans le programme sont aussi à relever**. Cette faiblesse est observable aussi bien au niveau stratégique qu'opérationnel.
- En matière de rapportage, le Programme n'a pas mis en place **des mécanismes permettant un suivi global et comparatif sur les subventions en cascade** attribuées dans le cadre des appels à projets organisés par les ONG cheffes de file des



consortia. Ainsi, on ne trouve aucune analyse comparative et globale sur les objectifs des subventions en cascade, les domaines d'intervention, les priorités et les résultats escomptés ainsi que sur les critères d'attribution et de sélection essentiels. C'est également le cas, en ce qui concerne les profils des OSC bénéficiaires, il n'existe pas une description comparative de leur profil par région/commune, ni par thématiques d'intervention, ni d'information sur leur représentativité géographique. Pourtant, tous ces critères sont déterminants pour une utilisation rationnelle des subventions en cascade accordées pour la mise en œuvre du programme.

Efficacité

- Le partenariat entre les ONG et les OBC/OSC locales dans les régions d'intervention a permis de **renforcer les capacités d'intervention de ces acteurs locaux en compétences** sur les thèmes du programme population, en logistique et en supports pour accompagner la sensibilisation des populations.
- L'expérience des consortia (pour l'octroi des subventions en cascade) a été fortement valorisée par les organisations bénéficiaires qui reconnaissent que l'accompagnement des dynamiques des ONG et des organisations bénéficiaires de subventions, assuré par les Consortia d'ONG, **a renforcé leurs compétences aussi bien en matière de planification familiale qu'en enregistrement des naissances.**
- Les appuis financiers aux OSC locales **ont facilité la mise en œuvre de leurs activités et fortement contribué à l'atteinte des résultats du Programme :**

- Le travail des OBC/OSC proches des populations dans les villages a permis **l'intensification de la sensibilisation des populations et des acteurs de l'état civil.**
- Les OBC ont constitué des partenaires clés des ONG cheffes de file **dans la mise en œuvre des approches innovantes** telles que l'école des maris, les points focaux locaux, les pères burkinbila et l'appui aux centres jeunes et les clubs scolaires.
- Grâce à la collaboration de plusieurs partenaires, y compris les OSC, **un dispositif de collecte de données officielles d'enregistrement des naissances a été mis en place**, à travers les Centres d'Information Sanitaire et de Surveillance Épidémiologique (CISSE) et les responsables d'état civil (REC). A partir de ces collectes (nombre d'accouchements et nombre d'enregistrements des enfants), les taux d'enregistrement ont pu être calculés pour chaque formation sanitaire ciblée disposant d'un Centre Secondaire d'Etat Civil (CSEC) avec des moyennes calculées par commune et par région.
- Les allocations aux OBC/OSC ont permis de développer et mettre en œuvre des **plans d'actions de proximité pour susciter la demande de services de Santé Sexuelle et Reproductive et Planification Familiale (SSR PF)** auprès des populations et surtout des jeunes et des adolescents.
- Le renforcement des OSC sur l'outil RAPID⁵ a permis d'intensifier les actions de plaidoyer et l'obtention de gains rapides sur les engagements des leaders et collectivités dans la promotion des SSR PF.
- Le programme a **aussi suscité des partages d'expériences avec d'autres projets et ONG** dans les régions du Centre Nord, des Hauts Bassins, du Plateau central, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun du Projet de renforcement de l'offre et de la demande des services de promotion sociale et d'état civil (PEPS), y compris des structures ayant une expérience dans la digitalisation des protocoles de santé, et la prise en charge communautaire des enfants.

Durabilité

- Au-delà de la transmission d'informations, les **actions de vulgarisation ne sont pas arrivées à proposer un cadre de réflexion et de construction collective et transversale** entre les

⁵ Ressources pour Analyse de la Population et de son Impact sur le Développement (RAPID) est un support d'information/projection développé par USAID (Health Policy +) pour un plaidoyer vers les décideurs. Cet outil sert de support de plaidoyer pour susciter la prise de conscience des décideurs, des leaders et des détenteurs d'opinion sur les questions liées au dividende démographique.

acteurs institutionnels, les chercheurs et les OSC afin de planifier ensemble une phase « d'après programme ».

- Des éléments tangibles permettent d'apprécier la durabilité financière et **indiquent des difficultés plus marquées pour certains acteurs et OSC émergentes et locales**, qui ne disposent pas d'un appui financier pour maintenir leur engagement sur certaines lignes d'action.
- On note également que les **espaces de concertation construits au niveau des politiques publiques et recherches, entre des acteurs publics, des ONG** et d'autres acteurs sur le terrain, **nécessitent un appui financier pour continuer à fonctionner et se consolider**.
- Les OSC demandent également **un appui financier pour l'utilisation efficiente des données générées par la recherche**, ainsi que l'appui au leadership des collectivités locales pour mieux prendre en charge leurs problématiques et priorités.

Impact

- L'action des OSC a **contribué à renforcer les connaissances des populations** des zones d'intervention sur les thématiques de l'état civil, tout en apportant un appui aux capacités des OSC de proximité. Ceci a permis de créer des liens de proximité entre les ONG internationales, les OSC burkinabè, les OBC et la population locale. Le programme a aussi renforcé l'accès des populations surtout les plus vulnérables aux services de l'état civil plus rapidement avec la création des CSEC qui a réduit considérablement les distances, permis une qualité de l'offre grâce aux formations et aux moyens matériels mis à la disposition des agents pour l'accueil et la délivrance des actes.
- Selon les entretiens réalisés auprès des OSC, on constate que **les bénéficiaires de subventions apprécient cette expérience comme un apprentissage au niveau de la gestion financière** ainsi que la contribution du programme en équipements, matériels informatiques, matériels de bureau, etc.

- Le projet a mobilisé des montants assez importants pour les OBC/OSC pour la mise en œuvre des activités des trois thématiques. Toutefois, l'échelle d'intervention a été 'modeste' et en raison de la contrainte budgétaire des subventions en cascade, les actions étaient isolées/éparpillées. Même si les subventions en cascade étaient adaptées aux groupes, certaines OSC ont souligné le besoin d'éviter le risque d'un saupoudrage des activités et des fonds. Les subventions affectées en effet ont permis de cibler des zones bien précises pour plus d'efficacité sur le terrain, et donc un bon maillage du territoire.
- Toutefois, les activités dans certaines zones ont ciblé en priorité les chefs-lieux de communes, sans pouvoir prendre en compte des établissements environnants. Il y a eu également une faible maîtrise de la budgétisation des activités, ce qui a entraîné une sous-estimation des coûts de part et d'autre et des coupures de budget aux OSC locales.

Questions transversales

- La phase de terrain a permis de constater, notamment au niveau des projets développés par les cinq ONG cheffes de file et l'ISSP, **comment l'égalité de genre est considérée comme une approche clé et comment cette égalité a été intégrée dans une diversité d'actions y compris dans le renforcement des capacités**, ce qui a favorisé une meilleure participation et autonomisation des jeunes, notamment des filles. Elles ont pris connaissance de leurs droits à la santé sexuelle et génésique, elles ont ainsi pu prendre des décisions, par exemple en ce qui concerne la planification familiale, de manière libre et responsable, sans aucune discrimination, ni contrainte ou violence.
- La formation des OSC féminines et des jeunes avec une approche basée sur les droits humains (ABDH) a permis à ces structures d'appliquer cette approche dans leurs actions de promotion de la SSR PF dans la perspective de promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes.





RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR

POUR L'UNION EUROPEENNE ET D'AUTRES PARTNERAURES TECHNIQUES ET FINANCIERS :

- Les actions du Programme ont été jugées pertinentes avec ce que les OSC mettent en œuvre sur le terrain, il est recommandé que l'Union Européenne poursuive la collaboration avec les OSC pour les futures phases du Programme, puisque cette intervention a permis de renforcer les capacités de plusieurs OSC et a provoqué plus largement un dynamisme des OSC dans toutes les régions couvertes par le Programme.
- Continuer à promouvoir **l'approche de consortia, avec l'octroi des subventions en cascade aux OBC/OSC** proches des populations pour la mise en place des projets pilotes dans les trois domaines d'intervention du programme.
- Mettre en place **des mécanismes permettant un suivi global et comparatif sur les subventions en cascade.**

POUR LES ONG INTERNATIONALES/ONG NATIONALES CHEF DE CONSORTIA :

- Promouvoir l'approche de consortia, conçus comme des cadres d'apprentissage et de coaching des petites organisations, permettant aussi une mutualisation des compétences et des ressources pour agir efficacement sur le terrain.
- Mettre l'accent sur des actions permettant aux OBC/OSC de :
 - Soutenir (moyennant des actions de sensibilisation/vulgarisation) le système d'accompagnement des services d'EC dans les communes ciblées ;
 - Poursuivre les actions de création de la demande pour les services de SSR/PF avec un focus sur les cibles jeunes ;
 - Renforcer le rôle des OBC et OSC en tant que relais des structures étatiques dans les actions de renforcement de capacités sur la prévention des VBG, les mécanismes d'identification, de dénonciation et de référencement des cas de violences basées sur le genre au niveau communautaire ;
 - Encourager le réseautage au niveau des OSC et une plus grande collaboration entre elles pour plus de synergies dans la conduite de leurs activités sur le terrain et une plus grande harmonie des actions. La dynamique de la création des réseaux et des synergies des OSC, sont des mécanismes mis en place qui contribuent énormément à la pérennisation des acquis du Programme.

POUR LES OSC LOCALES ET OBC :

- Travailler davantage à s'appropriier des activités des projets et programmes de développement mis en œuvre dans leur espace géographique.
- Accompagner les ONG nationales et les services déconcentrés de l'Etat pour jouer pleinement et efficacement leur rôle d'appui à l'amélioration des performances des projets et programmes de développement sur le terrain auprès des communautés de base.



A propos de ce brief

Le présent brief concerne le volet « **Société Civile** » dans le cadre de l'Évaluation finale, stratégique et prospective du Programme Population financée par l'Union européenne. L'évaluation, confiée au Consortium NIRAS A/S, a été menée par quatre experts spécialisés dans chacune des trois thématiques (État civil, Genre et Promotion sociale, Santé sexuelle et reproductive et la Planification familiale). Elle avait comme portée les sept projets du Programme Population répartis sur le territoire :



Renforcement des capacités, production et diffusion de connaissances sur la population burkinabé | 03/2018-02/2023

Zones d'intervention : Ouagadougou
Budget : 2.547.569,10 € dont UE : 2.000.000 € (78,51%)

Projet de Renforcement du Droit à la Promotion Sociale et à l'Etat Civil des populations du Centre Nord, Nord et Sahel (PRODEC) | 02/2019-01/2022

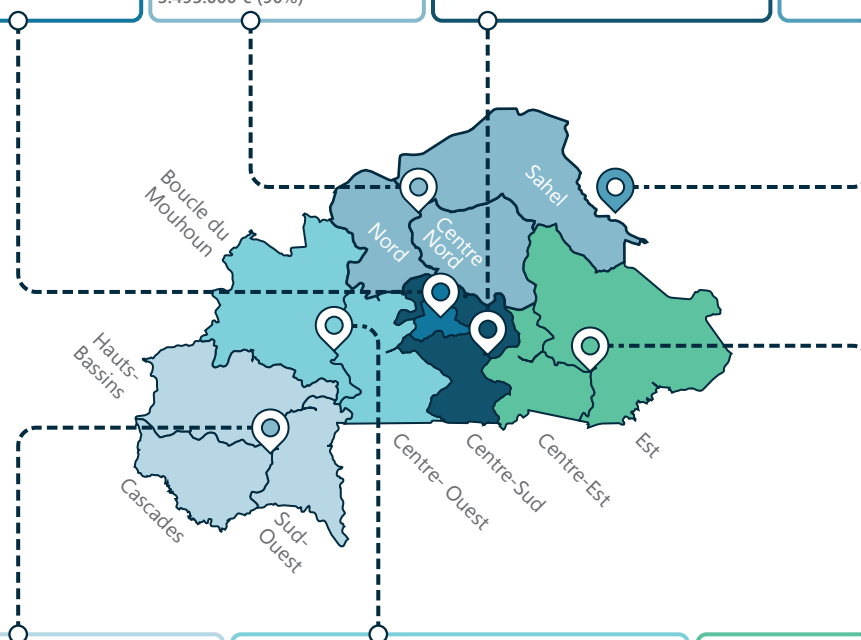
Zones d'intervention : Centre-Nord, Nord et Sahel
Budget : 3.883.333 € dont UE : 3.495.000 € (90%)

Services sanitaires, services communaux d'état civil et OSC pour la promotion sociale et les droits des femmes et des enfants | 01/2019-01/2022

Zones d'intervention : Centre, Centre-Sud et du Plateau Central
Budget : 3.157.547,91 € dont UE : 2.999.679,52 € (95%)

Programme d'appui à la modernisation du système d'état civil au Burkina Faso (PAMEC) | 07/2018-09/2022

Zones d'intervention : Burkina Faso
Budget : 4.802.850 € dont UE : 4.000.000 € (83,28%)



Projet de renforcement de l'offre et de la demande de services d'état civil et de promotion sociale au niveau des CSPS, des communes et en milieu scolaire dans les régions des Cascades, Hauts Bassins et Sud-Ouest (PRODEPS) | 02/2019-01/2022

Zones d'intervention : Cascades, Hauts Bassins et Sud-Ouest
Budget : 3.675.000 € dont UE : 3.491.250 € (95%)

Accompagner les dynamiques démographiques : projet de renforcement de l'offre et de la demande des services de promotion sociale et d'état civil dans la Boucle du Mouhoun et du Centre – Ouest (PEPS) | 02/2019-01/2022

Zones d'intervention: Boucle du Mouhoun et Centre-Ouest
Budget : 3.700.000 € dont UE : 3.500.000 € (94,59%)

Promotion sociale et planification familiale: Ensemble pour une meilleure santé des familles, jeunes et adolescents au Centre-Est et à l'Est du Burkina Faso | 02/2019-01/2023

Zones d'intervention : Centre Est et Est
Budget : 2.631.579 € dont UE : 2.500.000 € (95%)

EVALUATION FINALE ET PROSPECTIVE DU PROGRAMME POPULATION

Evaluation team : Luisa Aguilar, Jean-Didier Nacoulma, Jean-Baptiste Lansomde, Ousmane Ouedraogo

Backstopping team : Lara Guillen Garcia, Tine Breinholt, Camille Bourgeois, Beatriz Sanz Corella, Maria Mortensen

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de NIRAS A/S et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne.



Financé par
l'Union européenne

